



# Projet pédagogique de la formation Educateur de jeunes enfants



**22.05.2019**

**Institut Régional  
du Travail Social**  
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie – 51100 Reims  
tél : 03 26 06 22 88  
fax : 03 26 06 82 56

[irtsca@irtsca.fr](mailto:irtsca@irtsca.fr)  
[www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)

---

# SOMMAIRE

---

Préalable _____	Page 3
I. Le métier _____	Page 4
1) De la jardinière à l'éducateur de jeunes enfants	
2) La réforme de 2006, augmentation du nombre d'heures de formation et accès à la VAE	
3) La réforme du diplôme conférant le grade licence	
II. Le dispositif de formation EJE à l'IRTS-CA _____	Page 9
1) Les conditions d'admission	
2) La formation théorique	
a) Compétences communes et partagées	
b) Enseignements théoriques pour les apprenants EJE	
c) Initiation à la méthode de recherche	
d) Langue vivante étrangère	
e) Numérique et informatique	
3) La formation pratique	
4) Les liens avec les sites qualifiants	
5) Les référentiels de certification	
III. Les modalités pédagogiques spécifiques _____	Page 24
1) L'accompagnement formatif en groupe et individuel	
2) L'analyse de la pratique vécue durant les périodes de formation pratique	
3) Les spécificités pédagogiques	
• Les Unités d'Approfondissement	
• Les médiations éducatives à l'IRTS-CA	
• La participation des personnes accompagnées	
4) L'évaluation de la formation par les apprenants et accompagnement de l'équipe de formation	
Conclusion _____	Page 29

## Préalable

---

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne a obtenu l'agrément pour dispenser la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducateur de jeunes enfants en 2007 et 2011<sup>1</sup>. L'IRTS-CA reçoit et prépare à la certification d'éducateur de jeunes enfants (EJE) entre 25 et 28 candidats par an.

Cette formation permet de répondre aux besoins des Etablissements d'accueil du jeune enfant œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'éducation spécialisée : notamment en grande majorité les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques éducatif et pédagogique (ITEP), les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou encore les centres de rééducation motrice (CRM)...

De ce fait, la formation d'EJE à l'IRTS-CA s'inscrit pleinement dans la définition du travail social donnée par le décret du 6 mai 2017 : il « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Ainsi cette définition relie les apprenants EJE à ceux des autres filières du travail social à travers des connaissances, des pratiques professionnelles, éthique communes venant étayer l'accueil, la relation et l'accompagnement respectueux des personnes.

Pour conclure ce préalable, depuis 2009 l'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne a formé 184 éducateurs et éducatrices de jeunes enfants.

---

<sup>1</sup> Dernière demande d'autorisation : novembre 2007

# I. Le métier

---

## 1) De la jardinière à l'Éducateur de jeunes enfants

Educateur de jeunes enfants est un métier ancien qui émane du métier de jardinière d'enfants en Allemagne dans les années 1900.

L'émergence des métiers autour des jeunes enfants est bien sûr liée à l'histoire de l'enfance elle-même et à celle de l'évolution de la famille, de ses modèles, de sa place et du rôle des femmes, à la fois axées sur les tâches domestiques et sur le marché de l'emploi ainsi que des différentes politiques familiales et économiques et de l'histoire démographique. A partir du XIIe siècle de grands pédagogues vont proposer des conduites concernant l'éducation :

1627 : Komensky, dit J.A.Coménius (1592-1670) a publié *La Grande Didactique* qui met en avant l'importance de la nature dans l'éducation et dont les idées inspireront J.J. Rousseau, J.F. Oberlin, F. Fröbel, P. Kergomard...lesquels développeront des méthodes actives d'éducation.

La psychologie infantine commence à se développer dès le XVIIIe siècle. A cette époque l'enfant est de plus en plus placé à la campagne chez des nourrices ou « gardeuses ». C'est aussi à ce moment que les premières institutions d'accueil pour la petite enfance sont créées sous l'influence de la reine Marie-Antoinette avec la Société de Charité maternelle. La situation des enfants était à cette époque déplorable : peu d'espace, peu d'hygiène...

A partir du XIXe siècle, l'hygiène va prendre de plus en plus de place et l'idée que seule la mère est en capacité d'élever son enfant va prendre de l'essor (l'hygiénisme a laissé des traces dans notre organisation actuelle).

A cette époque, en Allemagne, F. Fröbel (1782-1852) invente les premiers jardins (notion de nature) d'enfants et crée le terme de « jardinière d'enfants » qui organise des activités appropriées au bon développement de l'enfant. Le jeu tient une place importante.

Parallèlement, les écoles maternelles (ministère de l'Instruction publique) sont instituées par un arrêté du 28 juillet 1882 ainsi que le métier d'institutrice de section infantine.

Les jardins d'enfants se développent en France à partir du XXe siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le premier à Paris en 1902 pour garder les enfants de 3 à 6 ans dont les mères travaillent. Ils sont ouverts par des personnes privées dans le secteur social (ex : œuvre de l'abbé Violet à Paris ou centre social M-J. Bassot). Le métier d'éducateur (jardinière) est déjà un métier social. Certaines écoles ont perduré jusqu'à nos jours.

Pendant quelques années la profession de jardinière d'enfants existe à la fois dans le secteur social où elle se développe et dans l'enseignement d'où elle disparaît lorsque les classes privées passent sous contrat de l'Etat. Actuellement, la place des EJE dans les écoles maternelles est encore questionnée.

Les jardinières-éducatrices s'insèrent également dans les crèches. La première ouvre ses portes à Chaillot en 1844. Les théories psychanalytiques (Dolto) et psychologiques (Piaget, Vygotsky, Wallon, Piaget) vont aussi fortement imprégner les pratiques auprès des jeunes enfants. On s'intéresse de plus en plus à l'enfant de moins de 3 ans.

Dans les années 1960, la profession s'ouvre à l'éducation spécialisée, établissements pour les enfants déficients mentaux et moteurs.

1937 : Brevet d'éducatrice de jardin d'enfants

1911 : Certificat de jardinière d'enfants, diplôme de jardinière d'enfants

1923 : Diplôme professionnel de jardinière d'enfants

En 1936 est créé un syndicat des jardinières d'enfants et une union professionnelle.

1955 : Diplôme de jardinière-éducatrice

1959 : Certificat de session de formation de Jardinière d'Enfants spécialisée

1970 : Premier diplôme d'éducatrice-jardinière

Le premier diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants date de 1973. Il apporte un statut, une sécurité et une véritable dimension professionnelle.

1993 : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

2006 : Nouveau diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

## **LE METIER AUJOURD'HUI, L'ENFANT ET SA FAMILLE AU CŒUR DU METIER**

Le métier d'Éducateur de jeunes enfants n'est pas forcément bien connu de la population et même des professionnels. Il y a 17 299 EJE (1200 en 1999) en France (INSEE 2008) soit 3,5 % des plus de 517 000 personnes qui accueillent des jeunes enfants<sup>2</sup>. C'est un métier féminin, moins de 3 %<sup>3</sup> sont des hommes. La France métropolitaine compte 1,2 million de travailleurs sociaux, au 31 décembre 2011 (Etudes et Résultats, INSEE, 2014) dont 18 200 EJE.

L'EJE travaille auprès des jeunes enfants et de leurs familles dans toutes les institutions qui les concernent. C'est un spécialiste de la petite enfance, travailleur social de même niveau qu'éducateur spécialisé ou assistant de service social : enfants et familles (les premiers éducateurs) sont donc au cœur de l'exercice de ce métier.

Il exerce auprès des jeunes enfants dans des milieux ordinaires d'accueil (tout en ayant un regard attentif aux enfants et aux familles ayant besoin d'un accompagnement) ou auprès des enfants et des familles qui vivent des difficultés sociales, de santé, liées à un handicap... Ce métier demande donc des compétences à l'exercice dans le champ du travail social : « aimer s'occuper d'enfants » est un bon début mais ne suffit pas, une formation est nécessaire.

L'accueil éducatif de l'enfant (relation et projet éducatifs) figure dans les fonctions de l'EJE, ainsi que l'accueil et l'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales. La prévention est primordiale : éduquer, prévenir, coordonner, protéger. Il s'agit de prendre en charge le jeune enfant dans sa globalité, avec l'objectif de son épanouissement, de sa socialisation, en lien étroit avec sa famille, de façon individuelle ou collective, à l'aide d'outils spécifiques (par exemple le jeu), dans le respect d'une certaine éthique (règles morales, valeurs professionnelles). L'EJE est à la fois pédagogue et travailleur social. Il est capable de proposer des actions à mener à partir de l'observation et de l'analyse des besoins des enfants et des familles en tenant compte de l'intérêt de chacun. Tout l'art de ce professionnel est d'évaluer le bon moment, celui où l'enfant est prêt pour expérimenter.

Le positionnement de l'EJE nécessite à la fois une implication dans la relation avec l'enfant et sa famille et une prise de distance nécessaire à l'autonomisation de l'enfant et à la préservation de la place des parents, une prise en compte globale et contextualisée des situations des personnes, familles accompagnées. Il travaille en équipe pluri-professionnelle, en partenariat et en réseau.

Ses lieux d'exercice ainsi que les publics concernés sont très diversifiés. Plus de 70 types d'établissements ou de services sont recensés par la Fédération nationale des EJE<sup>4</sup> : multi-accueils, services hospitaliers, maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, relais assistants maternels, instituts médico-éducatifs, centres sociaux et maisons de quartier, en protection maternelle et infantile, en classe passerelle, en CAMPS, coordinateur petite enfance pour une municipalité...

---

<sup>2</sup> M-C. Lefloch. Etre éducateur de jeunes enfants. P12

<sup>3</sup> M-C. Lefloch. Etre éducateur de jeunes enfants. P11

<sup>4</sup> D. Auzou. Les enjeux du métier d'éducateur de jeunes enfants. P 10

L'EJE peut donc être embauché dans de nombreuses institutions du champ médico-social. Il travaille en collaboration, en équipe avec des professionnels pluridisciplinaires tels que par exemple : les puéricultrices, les auxiliaires puéricultrices, les personnes détentrices d'un CAP petite enfance, les éducateurs spécialisés, les psychologues...qu'il peut être amené à coordonner en vue de projets spécifiques par exemple.

Des postes à responsabilités peuvent être confiés aux EJE : responsable ou responsable adjoint d'un établissement d'accueil des jeunes enfants, responsable d'un groupe d'enfants.

Il peut coordonner l'action en direction de la petite enfance dans une collectivité territoriale par exemple.

## **2) La réforme de 2006, augmentation des heures de formation et accès à la VAE**

L'arrêté ministériel du 11 janvier 1973 institue un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ainsi que les modalités de sélection pour l'entrée en formation ; il établit également un « programme d'études pour les éducateurs et les éducatrices de jeunes enfants ». La durée de formation est alors de deux ans et comprend 950 heures de formation théorique et 36 semaines de stage.

La réforme de 2006 du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE) répond, selon la circulaire DGAS<sup>5</sup>, à deux objectifs : d'une part, elle est destinée à permettre l'ouverture à la validation des acquis de l'expérience de ce diplôme et d'autre part, elle vise à adapter la formation aux évolutions sociétales ainsi qu'à celles des politiques publiques relatives à l'accueil des jeunes enfants. En effet, le rapport Petit sur les métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif (mai 2003) préconise notamment la prise en compte dans la formation des éducateurs de jeunes enfants (EJE) des nouveaux enjeux liés à la petite enfance et à la famille.

Le secteur de la petite enfance nécessite ainsi une qualification et l'affirmation d'une identité professionnelle de l'EJE en tant que travailleur social spécialiste de la petite enfance par une exigence forte de professionnalisation.

A la suite de la réforme de 2006, les contenus théoriques sont passés de 1200 à 1500 heures ce qui a alors donné lieu à la construction de nouveaux modules de formation.

Par ailleurs, l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants vient encadrer, sur le plan règlementaire, la mise en crédits européens de la formation. Ces arrêtés prévoient :

- l'attribution, au diplôme d'Etat, de 180 crédits européens ;
- chaque semestre de formation est valorisé à hauteur de 30 crédits, le dernier semestre étant valorisé par la réussite aux épreuves de certification ;
- l'identification du crédit comme étant équivalant à une charge de travail de 28 heures (heures théoriques et/ou de stage, travail personnel) ;
- une répartition du nombre de crédits par domaines de compétences ;
- délivrance par l'établissement de formation, d'une attestation descriptive du parcours suivi.

---

<sup>5</sup> Circulaire DGAS/4A n° 2006-25 du 18 janvier 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE)

### 3) La réforme conférant le grade licence

Les textes relatifs aux formations et diplômes du travail social : assistant de service social (ASS), conseillère en économie sociale et familiale (CESF), éducateur de jeunes enfants (EJE), éducateur spécialisé (ES) et éducateur technique spécialisé (ETS) sont parus pour la plupart au Journal Officiel du 23 août 2018 :

- **Décret n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018** relatifs aux formations et diplômes du travail social : dispositions générales aux formations du travail social,
- **Arrêté du 22 août 2018, relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II**
- **Arrêté du 22 août 2018** relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- **Annexes I à VIII** : définition de la profession, référentiels de compétences, référentiel de formation, périodes de formation pratique, livret de formation, référentiel de certification, descriptif et attestation du parcours suivi.
- **Décret du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).**

Les ECTS qui ont pour objectif la comparaison des diplômes au niveau international au regard de la charge de travail des apprenants. Chaque unités d'enseignements d'un semestre est affectée de 30 crédits européens. Ce qui représente un total de 180 crédits pour l'ensemble des trois années de formation. Une attestation en cours de cursus ou un supplément au diplôme (annexe VII) est délivrée par l'IRTS CA au diplômé EJE.

L'esprit de la réforme révèle quelques principes généraux :

- Montée des 5 diplômes de niveau III au niveau II, avec grade de licence
- Identification d'un socle commun aux différentes formations du travail social
- Maintien des 5 DE et de leurs spécificités professionnelles
- Respect du principe de l'alternance intégrative, affirmation de la dimension professionnelle du dispositif de formation
- Pas de modification de la volumétrie et de la répartition entre enseignements théoriques et pratiques

Les textes en lien avec la réforme parallèlement au socle commun affirment les spécificités du métier d'EJE entre autres, la limite d'âge de sept ans du public concerné. Elle met l'accent sur la dimension de coordination, articulation des actions menées en équipe et dans un travail de partenariat / réseau. L'accent sur l'aménagement des espaces d'accueil de l'enfant et de sa famille est renforcé par une compétence spécifique. L'informatique et le numérique sont mis en valeur tant dans les compétences des apprenants que dans celles des familles accompagnées. Dans le cadre de la formation théorique, l'initiation à la méthodologie de la recherche traverse à la fois les enseignements et les épreuves de certification. La veille documentaire dans le domaine de la petite enfance vient alimenter la réflexion et l'adaptation des futurs professionnels aux changements qui traversent la société et donc le métier. Nous notons également l'affirmation de la place des familles dans l'ensemble des domaines de formation. La notion d'accompagnement global et contextualisé des situations enfants /famille vient témoigner de la dimension du travail social. Les textes mettent également l'accent sur l'aménagement des espaces d'accueil des enfants et de leur famille. Notre formation doit ainsi prendre en compte les nouveaux savoirs comme notamment ceux des neurosciences et les supports de communication des personnes accompagnées tels les réseaux sociaux, les tablettes et autres outils numériques.

C'est dans ce contexte « rénové » et sous son éclairage que la formation dispensée aux apprenants EJE à l'IRTS-CA est revisitée.



## II – Le dispositif de formation EJE à l’IRTS-CA

---

La formation préparant au diplôme d’EJE conformément au décret du 22 août 2018 se déroule sur une amplitude de trois années. Elle comprend 1500 heures de formation théorique à l’IRTS-CA et 2100 heures de formation pratique sur sites qualifiants.

Elle vise à l’acquisition de connaissances spécialisées dans le domaine de la petite enfance mais aussi générales dans le cadre du travail social et du socle commun aux diplômes du travail social gradé licence.

### 1) Les conditions d’admission

Les conditions d’admission sont définies dans l’arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d’Etat d’éducateur de jeunes enfants. Un règlement d’admission est remis aux candidats à l’entrée en formation.

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d’un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des certifications professionnelles (NCP) au moins au niveau IV ;
- Bénéficier d’une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l’article L. 613-5 du code de l’éducation.
- Etre admis par l’IRTS CA après entretien de sélection, un règlement d’admission en précise les modalités.

Les attendus pour la formation sont fixés par l’arrêté du 10 janvier 2019. Ce dernier met en évidence les éléments suivants :

- Disposer de qualités humaines, d’empathie, de bienveillance et d’écoute ;
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi ;
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- Montrer un intérêt pour les questions d’apprentissage et d’éducation ;
- Manifester de la curiosité et de l’intérêt pour l’engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs ;
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe.
- Savoir mobiliser des compétences d’expression orale et écrite.

Ces capacités préalables à la formation sont évaluées dans un entretien de sélection à l’entrée en formation.

Le règlement d’admission précise les modalités d’accès à la formation.

Depuis la rentrée 2018, l’entrée en apprentissage d’apprenants EJE est possible à l’IRTS-CA en lien avec un Centre de Formation. Deux apprenants ont ainsi intégré la promotion 2018 / 2021. Cette formule est attractive pour les entrants qui, entre autres avantages, sont ainsi rémunérés durant leur formation. Elle l’est aussi pour les employeurs qui peuvent avec cette formule embaucher et fidéliser

un éducateur de jeunes enfants. En effet, la ruralité de notre territoire n'est pas toujours perçue comme attractive et certains établissements d'accueil des jeunes enfants peinent à recruter des EJE.

Outre cette modalité d'entrée par l'apprentissage l'autre mode d'accès est l'entrée en formation initiale : lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi dont les frais pédagogiques sont financés par la région ; les salariés dont la formation est financée par les opco et les employeurs.

## **2) La formation théorique**

La formation dans son ensemble comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante et un enseignement relatif aux pratiques informatique et numérique que nous allons décliner ci-dessous.

La formation théorique se compose de 1500 heures d'enseignements dans l'ensemble des domaines de formation.

### **a) Compétences communes et partagées par les 5 diplômes gradé niveau II**

La réforme Introduit la mise en œuvre d'un socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.

Des compétences partagées sont identifiées aux domaines de compétences 1 et 2 :

- Accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes ;
- Analyser la demande des besoins ;
- Evaluer une situation ;
- Concevoir un projet ;
- Concevoir une intervention ;
- Evaluer, ajuster son action ;
- Mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation ;
- Accompagner une personne ;
- Favoriser l'accès aux droits.

Des connaissances communes sont identifiées aux domaines de formation 1 et 2 :

- Histoire du travail social et des métiers ;
- Ethique et valeurs du travail social ;
- Connaissance des publics ;
- Initiation à la démarche de recherche ;
- Accès aux droits ;
- Participation et citoyenneté des personnes accompagnées.

Les compétences communes sont identiques dans les quatre diplômes. Elles sont énumérées dans les domaines de compétences 3 et 4 des référentiels de compétences des diplômes.

Depuis de nombreuses années, l'IRTS-CA a affirmé la volonté de développer une culture commune aux différents travailleurs sociaux, culture fondée sur l'acquisition de capacités partagées et mises au service des personnes et de la collectivité. Depuis sa création, l'IRTS Champagne-Ardenne a fait sienne cette orientation fondant notamment son dispositif pédagogique pour les formations initiales sur la transversalité. La volonté pédagogique est de doter les travailleurs sociaux, dès la formation initiale, d'une culture commune et de leur apprendre à travailler ensemble, à partager des pratiques professionnelles, à conjuguer des compétences et des approches différentes. Cette transversalité, si

elle se réfère à des capacités communes aux travailleurs sociaux, se conjugue avec la spécificité des métiers et qualifications.

Ainsi pour les apprenants EJE, chaque fois qu'il est possible, les contenus à l'IRTS-CA sont dispensés en transversalité, principalement avec les éducateurs spécialisés et techniques spécialisés et les assistants de service social. Pour certains autres enseignements, l'approche spécifique est plus adaptée du fait de leur orientation petite enfance.

Outre l'appropriation de certains outils spécifiques des structures petite enfance, la connaissance approfondie du développement du jeune enfant et les techniques éducatives qui lui sont référées, l'approche spécifique porte principalement sur l'accompagnement de l'apprenant dans sa démarche de professionnalisation. Il s'agit de travailler sur le développement de sa réflexion en s'appuyant sur des supports/outils tels que l'observation, l'analyse, la synthèse et la démarche d'investigation. Par cette méthode de travail, l'apprenant est amené à réfléchir sur le sens de sa pratique professionnelle, sur sa capacité à mettre en question son point de vue et à développer une argumentation. Ceci favorise l'émergence et la construction de son positionnement professionnel.

Ainsi, en lien avec les périodes de formation pratique, des temps d'analyse de la pratique en stage se déroulent régulièrement en petits groupes à l'IRTS-CA : un à deux ateliers d'analyse par semestre. Durant ces regroupements les apprenants évoquent les situations d'accompagnement des enfants. Celles-ci sont ensuite analysées.

### **b) Enseignements théoriques pour les apprenants EJE**

Les enseignements théoriques pour les apprenants EJE se déclinent selon les quatre domaines et contenus de formation figurant dans l'Annexe I de l'arrêté du 22 août 2018, selon le tableau joint à ce dossier :

- **Domaine de formation 1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille – 500 heures :**  
Ce domaine de formation concerne l'histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale, le développement de la personne tout au long de la vie, le développement de l'enfant dans sa globalité, la notion de projet, l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille, la parentalité.  
Ce domaine de formation se répartit dans, un peu plus de 16 modules de 30h sur l'ensemble des trois années de formation.
- **Domaine de formation 2 : Action éducative en direction du jeune enfant – 500 heures :**  
Les contenus de ce domaine se centrent sur l'enfant lui-même : ses caractéristiques et spécificités, la prévention, l'action et la relation éducative, les courants et l'approches éducatifs et pédagogique, le groupe, du jeune enfant à l'adulte, la socialisation., le projet pédagogique personnalisé pour chaque enfant.  
Ce domaine de formation se répartit dans un peu plus de 16 modules de 30h sur l'ensemble des trois années de formation.
- **Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle – 250 heures :**  
Ce domaine inclut les théories de la communication, la communication en travail social, institution et organisation dans le champ de la petite enfance, les écrits professionnels, les réunions, une langue vivante étrangère en vue de communiquer dans le cadre professionnel et comprendre un écrit en langue étrangère.

Pour consolider et parfaire leurs capacités à l'écrit, outre l'accompagnement des référents de parcours IRTS-CA, les apprenants, en première année, suivent le projet Voltaire afin d'améliorer leur orthographe.

Le domaine de formation 3 se répartit dans un peu plus de 8 modules de 30h sur l'ensemble des trois années de formation.

- **Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 250 heures.**

Ces enseignements permettent aux apprenants de se situer professionnellement sur un territoire : histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social et du secteur associatif en lien avec le secteur de la petite enfance, la petite enfance dans les politiques sociales en France, travail en partenariat et en réseau, introduction au droit.

Ce domaine de formation se répartit dans un peu plus de 8 modules de 30h sur l'ensemble des trois années de formation.

La première et la deuxième année de formation comprennent la majorité des enseignements de base pour le métier dans tous les domaines de formation (Voir tableau global par semestre). Les enseignements théoriques sont de plus en plus en lien directs avec les besoins de connaissances de base sur les terrains de formation pratique. La troisième année est plutôt consacrée à un approfondissement à travers les Unités d'Approfondissement (4 modules de 30h).

Un module de formation de 30h par an a pour objectif d'accompagner collectivement les apprenants dans la construction de leur expérience et de parcours de formation. Chacune des périodes de formation pratique concernent la mise au travail de toutes les compétences, une progression de leur acquisition est proposée aux apprenants EJE.

Le programme de la formation EJE par année, semestre, domaine et contenus de formation, leurs durée et modalités de validation sont joints à ce projet.

### **c) Initiation à la méthode de recherche**

L'initiation à la démarche de recherche est présente tout au long de la formation. Elle comprend les contenus en lien avec : les étapes de la démarche avec une question de départ comme fil conducteur, une problématique, et des hypothèses de compréhension. Les outils liés aux enquêtes de terrains et techniques de recueil de données, tels que les entretiens, les observations, les questionnaires, sont abordés dans des modules de formation spécifiques à l'observation et l'analyse, ainsi qu'une initiation à la démarche dans un module de 30 heures au semestre 4 fin de la deuxième année. L'observation est tout particulièrement un outil indispensable pour le ou la future EJE dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Elle fait également partie intégrante du travail d'équipe.

La démarche de recherche est la base de la majorité des documents écrits demandés aux apprenants en lien ou non avec les épreuves de certification. Elle est donc accompagnée par les référents de parcours et les guidants qui s'appuient à la fois sur un travail de groupe et individuel auprès des apprenants. Cette démarche est également très présente dans le déroulement des unités d'approfondissement.

Ce travail méthodologique inclut des recherches bibliographiques, la mise en lien des observations, questionnement, avec un cadre et des concepts théoriques. Ces derniers sont présents dans les cours dispensés et les recherches bibliographiques des apprenants. Celles-ci sont soutenues et accompagnées par les référents de parcours et différents guidants. Chaque domaine de formation, tels

par exemple la communication, la coéducation avec les familles, le travail de partenariat, les médiations éducatives sont confortés par des bibliographies étoffées remises aux apprenants.

De plus les formateurs de la filière EJE transmettent régulièrement aux apprenants toute information reçue relative à des journées d'étude, conférences, spectacles...qui peuvent alimenter les connaissances et la réflexion dans le domaine de la petite enfance et le travail social.

De même, les référents de parcours incitent les apprenants à une veille documentaire, se tenir au courant de l'actualité dans les domaines qui les concernent. Cette veille est de même portée par les formateurs de l'IRTS-CA qui transmettent à toutes les promotions des articles ou des ouvrages nouvellement parus.

#### **d) Langue vivante étrangère**

Deux modules de 30h ont pour objet l'apprentissage d'une langue vivante étrangère. Cet apprentissage se déroule en face à face avec un enseignant, oral et compréhension des écrits. Les apprenants auront aussi accès à une plate-forme de travail en ligne. Cet enseignement se déroule sur les première et deuxième années, les apprenants se trouvant majoritairement sur leurs terrains de formation pratique durant la troisième année.

#### **e) Numérique et informatique**

Avec l'objectif d'une communication adaptée avec les familles, l'équipe et les partenaires, il est nécessaire que les apprenants sachent appréhender et mobiliser les outils bureautiques et numériques, utiliser des modes de communication pour partager et diffuser l'information en respectant une éthique et le cadre réglementaire. Ce dernier fait l'objet d'un enseignement spécifique dans le champ du droit, de la connaissance des supports et modes de communication utilisés par les publics. Une partie d'un module spécifique est consacré à l'utilisation de supports bureautique.

### **3) la formation pratique**

Les projets pédagogiques adoptés en 2007, 2001 et 2014 de l'IRTS-CA affirment le principe de la pédagogie de l'alternance et la mise en place de la fonction de "formateur référent de parcours" en charge de l'accompagnement individuel et collectif du travail d'intégration des apports des différents temps de formation, en centre et sur site. Il nous paraît important de réaffirmer la place et la valeur du référent de parcours dans l'accompagnement de l'apprenant dont nous développerons le rôle un peu plus loin.

Les objectifs et modalités des périodes de formation pratique sont précisés dans l'Annexe III de l'arrêté du 22 août relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Pour les apprenants effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 2100 heures, soit 60 semaines de 35h, se déroule sous la forme de quatre périodes de formation pratique :

- La première période de formation pratique est de 280 heures, soit 8 semaines de 35h, à réaliser au cours du premier semestre auprès d'un éducateur de jeunes enfants.

Les trois autres périodes de formation pratique 1820 heures (52 semaines à 35 h), sur au plus trois sites différents, doivent s'effectuer aux trois quarts auprès d'un éducateur de jeunes enfants. Elles concernent l'ensemble des compétences professionnelles mais comprennent chacune des projets plus particuliers et une progression dans les acquisitions :

- La deuxième période de formation pratique d'une durée de 560 heures, soit 16 semaines de 35 heures, se déroule pour partie en fin de première année et pour l'autre au début de la deuxième année. Outre l'ensemble des compétences, la première partie s'oriente vers l'apprentissage de l'analyse de l'accueil du jeune enfant et de sa famille ; la deuxième est également axée sur la médiation et la communication professionnelle.
- La troisième période de formation pratique de 280 heures, soit 8 semaines de 35 heures en fin de deuxième année, met l'accent sur la découverte du territoire et la mise en œuvre d'un projet en direction des jeunes enfants et de leur famille.
- Dès la fin de la deuxième année débute une quatrième période de formation pratique de 980 heures, soit 28 semaines de 35 heures qui met au travail d'ensemble des compétences.

Chacune de ces périodes est en lien avec l'ensemble des compétences dans un degré d'acquisition progressif.

<b>Année</b>	<b>Semestre 1</b>	<b>Semestre 2</b>	<b>Total</b>
<b>EJE 1</b>	Formation pratique A : 280 heures	Formation pratique B1 : 280 h	560 heures

<b>Année</b>	<b>Semestre 3</b>	<b>Semestre 4</b>	
<b>EJE 2</b>	Formation pratique B 2 : 280 heures	Formation pratique C : 280 h Formation pratique D1 : 140 h	700 heures

<b>Année</b>	<b>Semestres 5 et 6</b>	
<b>EJE 3</b>	Formation pratique D2 : 840 h	840 heures

Les apprenants en situation d'emploi ou d'apprentissage effectuent au moins un stage pratique d'une durée minimale de 280 heures auprès d'un public différent de celui de leur employeur. Cet aspect répond aux critères de diversification des lieux de formation pratique.

Avant chacune des périodes de formation pratique, l'apprenant prépare sa recherche avec le référent de parcours, détermine les secteurs visés : multi accueil, handicap, prévention, aide sociale à l'enfance...et les objectifs de stage complémentaires à ceux fixés par l'annexe III de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants.

Chacune des périodes de formation pratique concernent la mise au travail de toutes les compétences, une progression de leur acquisition est proposée aux apprenants EJE.

L'IRTS-CA se met dans la perspective de la circulation des travailleurs sociaux. Ainsi dans le cadre de la mobilité, les apprenants peuvent construire un projet afin d'effectuer l'une des périodes de formation pratique à l'étranger dans le cadre des programmes communautaires européens Erasmus, et dans le cadre des projets régionaux de coopération décentralisée et des programmes de l'Office franco-

québécois pour la jeunesse. L'IRTS-CA accueille également des apprenants étrangers. Ainsi les formateurs de notre filière ont participé ces dernières années à l'accueil d'apprenants EJE québécois en collaboration avec le formateur responsable de l'international. La promotion d'une dimension internationale dans les formations vise à renforcer l'ouverture des apprenants aux autres, à les sensibiliser à l'interculturalité, à mieux les préparer à l'accompagnement à la diversité des situations et des publics.

#### **4) Les liens avec les sites qualifiants**

Une visite de stage, au minimum, est effectuée par le référent de parcours. Elle a lieu durant la dernière période de formation pratique. Outre l'accompagnement et la visualisation des compétences acquises par l'apprenant, elle permet de pérenniser le contact avec les terrains professionnels, de passer les informations liées au déroulement de la formation à l'IRTS-CA, donc créer un espace de confiance et de collaboration, nécessaire à l'accompagnement de l'apprenant durant les trois années de formation menant aux épreuves de certification. D'autres visites peuvent être programmées en fonction des besoins des apprenants et des lieux d'accueil.

Outre la visite de stage, l'évolution de l'acquisition des compétences est évaluée après chaque stage, lors d'un entretien avec l'apprenant, mené par le référent de parcours. Un entretien téléphonique avec les professionnels référents du site qualifiant est initié dans le cas où il n'y a pas de visite de stage.

Au début de chaque période de formation pratique, une réunion réunit les référents professionnels et les formateurs référents de parcours. Elle a pour objet : la présentation de l'équipe pédagogique, son rôle au regard du stage, le lien avec les apports en formation à l'institut, les compétences mises au travail, les documents à produire, les liens avec les épreuves de certification, les modalités d'évaluation, les documents du livret de formation. A chacune de ces rencontres une pochette contenant les documents et référentiels est remise aux référents professionnels.

#### **Des contacts réguliers avec les professionnels des sites qualifiants**

L'équipe de formateurs portent une attention toute particulière à entretenir nos relations avec les professionnels de la petite enfance.

De façon complémentaire des contacts réguliers sont donc initiés en direction des sites qualifiants :

- Des informations et participations des professionnels des sites qualifiants à nos manifestations à l'Institut, conférences, journées d'études, journée porte ouverte...
- Les formateurs permanents de la filière sont attentifs à participer aux événements extérieurs organisés par les partenaires de la petite enfance, à mener une veille sur l'ouverture de nouveaux établissements, sur l'évolution des établissements du jeune enfant et médico-sociaux ...
- La transmission des informations concernant journées d'études et conférences émanent des terrains aux apprenants,
- La transmission des demandes d'emploi, des propositions d'embauches à tous nos apprenants diplômés depuis 2011...

A partir de la constitution de ce réseau de nos partenaires petite enfance, nous sommes à même de solliciter des intervenants qualifiés pour venir à l'IRTS-CA apporter leurs connaissances spécifiques en lien avec l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille, au soutien à l'élaboration d'écrits professionnels, ainsi que de participer à des jurys de certification.

## 5) Les référentiels de certification

Référentiel de certification DC 1. Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

I Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Conduire une démarche de questionnement et de positionnement
<b>Définition de l'épreuve</b>	Présentation d'une situation d'accueil ou d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille ou de son représentant à partir d'une situation de stage
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation Ecrit de 8 à 10 pages  Ecrit. Coefficient : 1 Oral : Coefficient : 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	Soutenance orale : 30 minutes Présentation : 10 minutes Echange : 20 minutes
<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Semestre 4 -deuxième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	En lien avec la deuxième période de formation pratique, Ateliers de guidance pour la démarche de l'écrit et de l'oral (semestre 3 et 4)

II Mémoire de pratiques professionnelle

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Mémoire de pratique Professionnelle</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Objectifs généraux : Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique



	<p>Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche</p> <p>Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité de terrain</p> <p>Objectifs spécifiques :  Analyser l'influence du contexte institutionnel et du projet éducatif  Présenter et argumenter un positionnement professionnel et questionner une situation d'accueil et d'accompagnement concernant le jeune enfant et sa famille,  Co-construire des propositions d'accueil et d'accompagnement ajustées en direction des enfants et de leurs familles</p>
<b>Définition de l'épreuve</b>	<p>Le mémoire de pratique professionnel doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation des compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale</p>
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	<p>Epreuve en centre d'examen organisée par la DRDJSCS  Ecrit de 40 à 45 pages (hors annexes)  Présentation écrite et orale  Ecrit. Coefficient : 1  Oral. Coefficient : 1</p> <p>Le mémoire est noté par les membres du jury avant la soutenance et attribuée avant l'audition du candidat</p>
<b>Durée de l'épreuve</b>	<p>Soutenance orale : 40 minutes  Présentation : 10 minutes  Echange : 30 mn</p>
<b>Membres du jury</b>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

<b>Passage de l'épreuve</b>	Fin de Semestre 4 -deuxième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	En lien avec la deuxième période de formation pratique, Ateliers de guidance pour la démarche de l'écrit et de l'oral (semestre 5 et 6)

**CERTIFICATION DU DC1 : MOYENNE DES 4 NOTES**

Référentiel de certification DC 2. Action éducative en direction du jeune enfant

III Dossier d'actions éducatives

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Dossier d'actions éducatives</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Analyser l'action éducative menée Mobiliser des connaissances théoriques en lien avec les champs disciplinaires Mobiliser la méthodologie de la conception et de la conduite de l'action éducative en direction du jeune enfant Analyser son positionnement professionnel dans l'action éducative
<b>Définition de l'épreuve</b>	Présentation par l'apprenant de son livret de formation accompagné d'une note d'analyse réflexive réalisée en troisième année sur son parcours de formation
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation  3 travaux au choix intégrés au livret de formation 1 note d'analyse réflexive de 2 pages  Présentation écrite et soutenance orale Ecrit : 1 Oral : 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	Soutenance orale : 30 minutes Présentation : 10 minutes Echanges : 20 minutes
<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Fin de Semestre 6 -troisième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	

	Ateliers de guidance pour la démarche de l'écrit « note d'analyse réflexive » et soutenance orale (semestre 5 et 6). Les documents supports sont accompagnés tout au long de la formation.
--	--

#### IV Démarche de santé et de prévention

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Démarche de santé et de prévention</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Mobiliser ses connaissances en matière de santé et de prévention  Adapter son positionnement en matière de conduite à tenir sur des situations professionnelles relatives à la santé et à la prévention
<b>Définition de l'épreuve</b>	Analyse d'une démarche de santé et de prévention
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation  A partir d'un dossier documenté transmis par l'établissement de formation  Oral : Coefficient 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	Préparation de 2h Présentation 10 minutes Echanges : 20 minutes
<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Fin de Semestre 2 – première année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	Ateliers de guidance pour la démarche de santé et de prévention (semestre 5 et 6). Epreuve en lien avec l'enseignement dispensé en première année

**CERTIFICATION DU DC : MOYENNE DES 3 NOTES**

Référentiel de certification DC 3. Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

V Une communication professionnelle

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Elaboration d'une communication professionnelle</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Comprendre et questionner une situation de communication professionnelle  Mobiliser les connaissances en matière de cadre organisationnel, juridique et budgétaire
<b>Définition de l'épreuve</b>	A partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation  Soutenance orale Coefficient : 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	Soutenance orale : 30 minutes Présentation : 10 minutes Echanges : 20 minutes
<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Semestre 4 –deuxième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	Ateliers de guidance pour l'élaboration de la soutenance en lien avec le module de formation informatique/numérique

VI Le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Adapter sa communication à un destinataire cible  Mobiliser des supports de communication adaptés  Argumenter ses choix de communication

<b>Définition de l'épreuve</b>	Dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe et l'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation  Dossier de 8 à 10 pages Ecrit. Coefficient : 1 Oral : Coefficient : 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	Soutenance orale : 30 minutes Présentation : 10 minutes Echanges : 20 minutes
<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Semestre 5 –troisième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	Ateliers de guidance pour l'élaboration de la soutenance en lien avec un module de formation sur les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe

**CERTIFICATION DU DC3 : MOYENNE DES 4 NOTES**

Référentiel de certification DC 4. Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

VII Une problématique territoriale ou partenariale

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer en situation professionnelle  Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)

<b>Définition de l'épreuve</b>	Dossier individuel ou collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'apprenant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation  Dossier écrit de 8 à 10 pages  Ecrit collectif. Coefficient : 1 Soutenance orale : Coefficient : 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	Soutenance orale individuelle : 30 minutes Présentation : 10 minutes Echanges : 20 minutes
<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Semestre 5 –début de troisième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	2 ateliers de guidance pour l'élaboration du dossier et la soutenance. Cette épreuve est en lien étroit avec la troisième période de formation pratique au semestre 4

#### VIII Contrôle de connaissances et positionnement dans un partenariat autour des politiques sociales

<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Contrôle de connaissances</b>
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	Connaître les politiques sociales Se positionner dans un travail partenarial
<b>Définition de l'épreuve</b>	Epreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision
<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	Etablissement de formation. Ecrit : Coefficient : 1
<b>Durée de l'épreuve</b>	4 heures

<b>Membres du jury</b>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Passage de l'épreuve</b>	Semestre 5 –troisième année
<b>Accompagnement des apprenants</b>	Epreuve en lien avec les semaines d'unité d'approfondissement

<b>CERTIFICATION DU DC4 : MOYENNE DES 3 NOTES</b>
---

ORGANISATION DES EPREUVES DE CERTIFICATION PAR SEMESTRE

<i>Semestre</i>	<i>Epreuves de certification</i>
<b>Semestre 2</b>	<b>Démarche de santé et de prévention DC2.2</b>
<b>Semestre 4</b>	<b>Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective DC1.1</b>
<b>Semestre 4</b>	<b>Elaboration d'une communication professionnelle DC3.1</b>
<b>Semestre 5</b>	<b>Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale DC4.1</b>
<b>Semestre 5</b>	<b>Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles DC3.2</b>
<b>Semestre 5</b>	<b>Contrôle de connaissances DC4.2</b>
<b>Semestre 6</b>	<b>Dossier d'actions éducatives DC2.1</b>
<b>Semestre 6</b>	<b>Mémoire de pratique Professionnelle DC1.2</b>

Lorsqu'un apprenant n'a pas validé l'entièreté des domaines de certification, une formation complémentaire lui est proposé. Celle-ci s'effectue sur la base d'un contrat pédagogique en lien avec les domaines de certification à représenter. Elle donne lieu à un bilan annuel écrit dans le livret de formation faisant apparaître le travail effectué au cours de l'année.

### III – Les modalités pédagogiques spécifiques

---

#### 1) L'accompagnement formatif en groupe et individuel

Nous adhérons au positionnement adopté par Serge Garcia dans la revue *Empan (Professionnalisation, formation et identité professionnelle, le cas des éducateurs de jeunes enfants, Empan 2018/1, n° 109, p 68 à 73)* : « La professionnalisation n'est pas un empilage, de connaissances ou de blocs de compétences génériques, mais un accompagnement par les professionnels de terrain et les formateurs pour aider les apprenants à prendre conscience, articuler, analyser et élaborer des principes générateurs de prises de position. »

L'équipe pédagogique, qui comprend le responsable de formation, les formateurs référents de parcours et de formation, les formateurs chargés d'enseignements disciplinaires, les formateurs vacataires entretiennent un esprit d'équipe par l'intermédiaire de réunion en fonction des besoins avec le souci d'un suivi et accompagnement adaptés des apprenants acteurs de leur formation.

Chaque formation est donc animée par une équipe de formateurs et coordonnée par un responsable de formation qui s'assure de la cohérence du parcours de formation proposé en conformité avec la réglementation.

Les enseignements transversaux sont conçus par des formateurs permanents, responsables d'axes de formation, en articulation étroite avec les responsables de formation. Ils sont délivrés aux apprenants par des enseignants (universitaires, formateurs professionnels, formateurs de l'IRTS-CA) ou par des professionnels de terrain. Ils prennent différentes formes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés, déplacements sur les terrains.

L'IRTS-CA a fait le choix de permettre à chaque apprenant de bénéficier d'un accompagnement pédagogique individualisé qui est assuré par un formateur « référent de parcours ».

Celui-ci organise et accompagne l'implication de la personne en formation, dans son processus de professionnalisation : il la soutient et vérifie l'appropriation qu'elle fait des apports théoriques de la formation, sa capacité à les utiliser pour analyser les situations rencontrées, les contextes d'intervention et les expériences.

Cette fonction pédagogique s'inscrit dans une dimension collective inhérente à une formation professionnelle, elle s'appuie sur une démarche de groupe, complétée par une guidance individuelle.

Le formateur « référent de parcours » effectue les visites de stage, évalue les productions fournies par l'apprenant dans le cadre de l'alternance, il rencontre également l'apprenant lors d'un bilan annuel en tenant compte de tous les éléments de progression du parcours.

Chaque apprenant bénéficie également d'un référent formateur de la filière interface de communication entre les apprenants et l'équipe de la filière.

#### 2) L'analyse de la pratique vécue durant les périodes de formation pratique

Durant leur formation à l'Institut, avec les objectifs réaffirmés dans la réforme de 2018, de construction d'une posture éthique, d'une construction de l'identité professionnelle, les apprenants participent par petits groupes à des ateliers de réflexion et d'analyse de leurs pratiques éducatives en stage, d'accompagnement et de communication avec les enfants, les familles, les professionnels de l'équipe et partenaires.



Ainsi un module de formation de 30h par an a pour objectif d'accompagner par groupes les apprenant dans la construction de leur expérience et de parcours de formation.

### 3) Les spécificités pédagogiques

- Les Unités d'Approfondissement

A la fin de leur deuxième année de formation les apprenants sont invités à faire le choix d'un approfondissement qui se déroule sous la forme de quatre semaines de 30h réparties durant le semestre 5.

Les unités d'approfondissement optionnelles sont une modalité pédagogique essentielle de fin de formation.

En effet, elles permettent de croiser en fin de formation trois logiques :

- les enjeux sociaux des personnes, des bénéficiaires, les personnes accompagnées et leur famille,
- les politiques sociales et les dispositifs,
- et enfin les qualifications professionnelles et le partenariat.

Et cela en relation avec la dernière séquence de formation pratique – d'où un certain choix possible pour l'apprenant ce qui représente une transition importante vers l'entrée dans la vie professionnelle. Ces trois logiques constituent les lignes de force de la construction de positionnements professionnels que chacun a à construire et reconstruire tout au long de sa vie professionnelle.

Les apprenants effectuent leur choix parmi les propositions suivantes (exemples) :

- Unité « Protection de l'enfance »
  - Unité « Vers l'inclusion sociale et sociétale des personnes en situation de handicap »
  - Unité « Santé, précarité et pratiques sociales »
  - Unité « Phénomènes de violences, pratiques de médiation »
  - Unité « Exclusion et intégration »
  - Unité « D'une rive à l'autre : la rencontre interculturelle »
- Les médiations éducatives à l'IRTS-CA : un espace pour se découvrir, se construire, créer des possibles

Les médiations sont des espaces de rencontre, de partage, d'échanges et de découverte de soi et des autres apprenants. Ce ne sont pas des activités occupationnelles. Elles sont là pour permettre de s'interroger, d'interroger la relation à soi-même et aux autres, pour découvrir son potentiel à créer, ses limites, ses peurs, ses désirs, ses capacités et freins à communiquer, ses manières d'être, de faire.....ou de ne pas faire....

Avant d'être des outils à utiliser avec les personnes que les futurs travailleurs sociaux vont accompagner en stage ou en situation d'emploi, ce sont des espaces d'expérimentations pour soi-même, pour le groupe. Ils vont permettre d'éprouver des sentiments, des émotions, des ressentis mis en mots, partagés, écoutés, écrits....

Ces médiations s'appuient sur des activités – des médiums - dont les objectifs sont très variés. Sur le terrain professionnel, leurs objectifs peuvent être éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques ; à l'IRTS-CA, ils seront en partie cela mais surtout didactiques.

Pour toutes les médiations, que ce soit à l'IRTS-CA ou ailleurs, leurs finalités visent toujours une meilleure appropriation par la personne de son espace psychique, relationnel, corporel et social. Elles visent à développer le potentiel à créer et à imaginer. L'imagination créatrice est sollicitée pour chaque espace de médiation.

Les médiations s'adressent aux apprenants de formation initiale de niveau 2 et 4.

Le travail de la relation et son expérimentation concrète sont la base sur laquelle s'appuie l'ensemble des médiations proposées. Aussi, chacun avec ce qu'il est, devient « matière » à expérimentation, découverte, analyse, réflexion, compréhension.... de ce qu'est l'individu dans sa relation à lui-même, aux autres, dans sa relation aux cadres, aux groupes..... Ces différents questionnements, les différentes élaborations sont mises en relation avec la posture professionnelle ou future posture professionnelle des apprenants. La visée de tous ces temps de formation est d'offrir aux apprenants la possibilité pour eux de développer leur potentiel de création et d'imagination, potentiel indispensable et constamment sollicité dans le travail social. En effet, les situations étant si complexes, qu'elles demandent, à chaque instant, que les propositions de travail avec les publics accompagnés, portent en elles des dynamiques d'innovation et de création ; ceci pour éviter la répétition, la reproduction, l'enfermement, l'inertie et finalement l'absence de changement et de transformation.

Inscrits dans des groupes de 12 à 15 personnes, les apprenants découvrent dès les premières semaines de formation des supports d'expression structurés en atelier de 30 heures qui s'organisent par thématique :

- à partir de la représentation (théâtre, masque, marionnette, clown, conte...);
- à partir de l'image (art plastique, sculpture, modelage, peinture, collage, photographie....);
- à partir du langage écrit et oral (conte, écriture...);
- à partir du son et du mouvement (voix, musique, percussions, danse, expression corporelle...);
- à partir de l'environnement et des spécificités du public (nature, sport adapté, sport handica....).

Ces ateliers sont encadrés par une trentaine d'intervenants ayant des compétences artistiques, une réflexion sur les effets que peuvent produire les supports d'expression avec lesquels ils travaillent, une pédagogie basée sur la dynamique créative et l'imagination, une connaissance des publics du champ social. Plus d'un tiers est art-thérapeute.

Ces ateliers centrent leur travail et s'appuient dans leur dynamique sur la créativité, le processus de création, l'imaginaire et l'imagination tels que nous l'avons évoqué ci-dessus.

Les 30 heures sont basées sur le triptyque « **faire et créer, éprouver, élaborer** » : temps d'expérimentation, de régulation et d'élaboration d'une réflexion personnelle et professionnelle. Training, jeux de rôle, improvisation, jeux de scène, exercices corporels, exercices vocaux, mise en situation, création d'une production, restitution devant un public, écriture d'un journal de bord ou d'un carnet de voyage...sont les supports utilisés pour impulser une transformation.

- La participation des personnes accompagnées

La participation des personnes accompagnées à la formation des professionnels de la petite enfance est prise en considération dans tous les domaines de la formation : personnes en situation de handicap, bénéficiaires des minimas sociaux.... Elle est présente à travers les témoignages tout au long des quatre semaines d'approfondissement au cours de la troisième année. Lors de ces témoignages, apparaissent, entre autres, les dimensions de la parentalité, de la coéducation, de la fréquentation des différents services publics et privés.

Dans le cadre des modules relatifs au cœur de métier d'EJE des heures de formation sont notamment consacrées :

- Aux associations de parents et à leurs initiatives, que ce soit dans le champ des établissements d'accueil du jeune enfant, dans le champ du handicap...
- La place des parents et de leur famille est mise en évidence dans le cadre de l'ensemble des modules de formation,
- Des expériences spécifiques sont invitées, les lieux d'accueil enfants parents, les relais assistants maternels...

#### **4) L'évaluation de la formation par les apprenants et accompagnement de l'équipe de formation**

Des élections de délégués de promotion sont réalisées pour chaque année de formation. Elles sont animées par le référent de promotion formateur permanent de l'équipe EJE. Comme expliqué précédemment, ce dernier est chargé de la coordination et de la circulation de l'information avec la promotion, de la recherche des sites d'accueil des formations pratiques. Il est l'interface entre les apprenants et l'organisation générale de l'institut.

Tout au long du cursus de formation et au minimum une fois par trimestre, le référent de promotion organise une rencontre avec les délégués qui a pour objectif de faire le point sur les demandes et attentes des apprenants.

Le formateur référent de promotion est également attentif à toutes les remarques émanant des apprenants, relatives aux différents enseignements. Il les transmet à ses collègues et au responsable de formation au cours des réunions de filière organisées au minimum deux fois par mois.

Outre la représentation des apprenants dans les instances IRTS-CA : réunion des délégués, participation au conseil d'administration et à l'assemblée générale, le conseil de perfectionnement et la commission pédagogique, un bilan collectif est mené chaque année par les référents de parcours et le responsable de formation sur l'évaluation des contenus de formation par les apprenants. Il donne lieu à un compte-rendu support d'un travail de réflexion et d'amélioration de la formation.

La trame du bilan collectif annuel est la suivante :

- Les regroupements : périodes, contenus, mémoire, projet d'intervention professionnel, préparation certification, gestion des établissements... : Points forts, points faibles, à améliorer, propositions ;
- Le stage : période, textes, bilans .... Points forts, points faibles, à améliorer, propositions ;
- Accompagnement des apprenants : par le référent de parcours, par le référent de promotion, les délégués de promo... Points forts, points faibles, à améliorer, propositions ;
- Autres : organisation IRTS-CA : locaux, affichages, administratif... ;
- Remarques sur l'ensemble de la formation.

Le référent de parcours, formateur permanent de la filière EJE, est l'interlocuteur privilégié individuellement, de chacun des apprenants. Il change chaque année ce qui permet à l'apprenant de connaître différentes approches. Le référent de parcours organise et accompagne l'implication de l'apprenant en formation ; vérifie l'appropriation des apports théoriques et pratiques.

Le référent de parcours organise un entretien de début de formation pour chacun des apprenants. Celui-ci a pour objet, entre autres, "le positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle" (Article 5 de l'arrêté du 22 août 2018) permettant un éventuel allègement de formation.

La continuité de l'accompagnement du parcours individuel de chaque apprenant est garantie par le travail effectué par les formateurs permanents en réunions de filière.

Celles-ci se déroulent au minimum une demie journée tous les quinze jours et ont pour objet d'échanger sur la progression individuelle et collective des apprenants. Elles permettent d'aborder en équipe tout sujet en lien avec la filière EJE.

De façon complémentaire à ses collègues formateurs, l'assistante de formation est un acteur privilégié auprès de l'apprenant dans le cadre de la gestion administrative du livret de formation, des périodes de formations pratiques (conventions par exemple), de l'organisation des épreuves de certification. Elle est un soutien administratif fort tout au long des trois années de formation. Pour ce faire l'assistante entretient des contacts réguliers avec les apprenants.

Les réunions des formateurs permanents et assistante de formation de la filière EJE sont organisées et animées par le responsable de formation. Au-delà de ces réunions de concertation, le responsable de formation garantit la mise en œuvre du référentiel de formation. Comme pivot de l'organisation il recherche la structuration des cursus adaptés avec le souci d'une alternance cohérente entre les séquences sur site et les regroupements en centre de formation. Le responsable de formation et les formateurs de la filière EJE sont attentifs à organiser la coordination avec les formateurs vacataires dans un esprit de cohérence et cohésion pour répondre au mieux aux attentes de la formation des EJE en formation.

L'équipe des formateurs permanents de la filière participent également activement au travail engagé dans le cadre de la région Grand Est entre les responsables de formations EJE.

## Conclusion

---

Les EJE sont amenés à exercer dans des établissements de plus en plus diversifiés, des multi accueils, pour la majorité des lieux de travail jusqu'aux établissements médico-sociaux, en internat ou lieux d'accueil de jour, ou bien encore en milieux ouverts. L'EJE est un travailleur social avec une spécificité centrée sur le jeune enfant.

Il est donc important durant la formation d'apporter la construction de compétences variées définies par les textes, s'adaptant à tous les lieux d'exercices professionnels directement en lien avec une démarche éducative avec les jeunes enfants mais aussi avec l'accueil, l'accompagnement des familles, en équipe et en partenariat. Ethique, déontologie, citoyenneté et solidarité en sont les piliers.